

# CONVERTIR LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI (CICE) EN BAISSE PÉRENNE DES CHARGES SANS LIMITE DE SALAIRE

## EN MATIÈRE DE COÛT DU TRAVAIL ET DE FISCALITÉ, LA FRANCE FAIT FIGURE D'ANOMALIE EN EUROPE

Avec un taux moyen de 51%<sup>7</sup> la France est le pays d'Europe où les charges sociales sont les plus lourdes. La France est par ailleurs le 2<sup>e</sup> pays qui taxe le plus ses entreprises, avec un taux d'imposition global de 64,7%<sup>8</sup>. La moyenne mondiale s'établit à 43,1% et le taux moyen en Europe s'élève à 41,1%.

En réponse à cette situation désastreuse pour la compétitivité des entreprises, le CICE a été mis en œuvre en 2014 dans l'objectif de redonner aux entreprises des marges de manœuvre nécessaires pour développer leur activité, investir ou encore innover.

## LE CICE : UN MÉCANISME QUI REDONNE DES MARGES MAIS QUI NE RÉPOND PAS À L'ENJEU DE COMPÉTITIVITÉ

**En ne concernant que les salaires à hauteur de 2,5 SMIC, l'impact du CICE s'est trouvé fortement limité pour certains domaines d'activité, tels que l'ingénierie.**

Les entreprises d'ingénierie, qui emploient majoritairement des profils d'ingénieurs disposant de compétences techniques et scientifiques pointues, sont pour une large partie privées de l'accès au CICE.

Dans un contexte de compétition internationale, **alors que l'excellence de l'ingénierie française est mondialement reconnue, celle-ci souffre d'une position défavorable** liée au coût de la prestation des entreprises, essentiellement constitué du salaire et des charges salariales des professionnels qui interviennent sur les projets.

Ainsi, alors que le CICE est entré dans les usages, son intérêt pour l'ingénierie apparaît limité et **le dispositif comporte même des effets contreproductifs** :

- en étant limité aux salaires inférieurs à 2,5 SMIC, il favorise une économie à faible valeur ajoutée ;
- il bénéficie prioritairement à des entreprises non exposées à la concurrence internationale<sup>9</sup> ;
- il ne favorise pas les capacités d'exportation des entreprises françaises, qui ne peuvent vendre à l'international leurs innovations et savoir-faire à haute valeur ajoutée à des prix concurrentiels.

## LES SOLUTIONS POUR REPOSITIONNER LA FRANCE DANS LA COMPÉTITION INTERNATIONALE

Les entreprises d'ingénierie appellent à une réelle prise en compte du problème de compétitivité que pose un niveau de charges trop élevé des salaires – quel que soit le niveau – pour les entreprises qui produisent et vendent des prestations de services, telles que l'ingénierie, à l'international.

**Dans ce cadre, elles proposent de réaménager le mécanisme du CICE pour en faire un outil de compétitivité internationale en le convertissant en baisse de charges pérenne et en déplaçant la limite de salaire dès que possible.**

<sup>7</sup> PWC – étude sur les impôts et cotisations annuels obligatoires des petites et moyennes entreprises, sur la base d'une « société type », dans 189 pays, réalisée en 2013.

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> IFRAP - CICE, les entreprises font le travail avec des moyens... bien limités